

**Procès-verbal
Bureau Directeur par consultation électronique du 12 août 2016**

Ont répondu favorablement à la consultation : BETTENFELD Jacques, DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Suite à la liquidation judiciaire de l'association ES Nanterre 92 Handball prononcée par le Tribunal de grande instance de Nanterre le 20 juillet 2016, d'une part, et à la déclaration de cessation de paiement effectuée le 8 août 2016 par l'association Mulhouse Handball Sud Alsace auprès du TGI de Mulhouse, le Bureau directeur décide que les joueurs licenciés au sein de chacune des structure en 2015-2016 :

- peuvent muter jusqu'au 31 août 2016, leur mutation restant considérée comme entrant dans la période officielle,
- bénéficient de la gratuité des mutations sur leur part fédérale,
- se voient délivrer des licences de type A pour la saison 2016-17.

Au-delà du 31 août 2016, les dispositions de droit commun retrouveront à s'appliquer.

Fait à Gentilly, le 12 août 2016.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général